

Bégard, le **27 JUIN 2024**

Mairie de Bégard  
Rue de la Résistance  
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19  
mairie@begard.bzh  
www.begard.bzh

**ARRETÉ PERMANENT PLACE DE LA RÉPUBLIQUE ET PLACE  
DU 8 MAI 1945**

SG 2-2024

Le maire de Bégard,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code pénal,  
Vu le code de la route,  
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 21 octobre 2023  
Considérant que par mesure de sécurité il convient de modifier la circulation et le stationnement des véhicules place de la République et place du 8 mai 1945,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation de tous les véhicules est interdite place de la République, dans les 2 sens de circulation, sur la voie longeant les numéros impairs.

Le stationnement est interdit sur cette voie, sauf pour les véhicules dûment autorisés, notamment les jours de marché.

**ARTICLE 2** : La circulation de la place du 8 mai 1945 vers la rue Anatole Le Braz est interdite à tous les véhicules.

**ARTICLE 3** : Cet arrêté sera applicable dès sa matérialisation par les services techniques municipaux.

**ARTICLE 4** : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Madame la Cheffe de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du centre de secours et d'incendie de Bégard
- Les services municipaux

Le Maire



Pour le Maire,  
L'ADJOINT

Maël LE GALL